

LISTE ELEMENTS		ECTS	COEFFICIENT	CM	TD	TP	Lieu	Type	Modalités du Contrôle des Connaissances									
									Première session						Seconde chance			
									Ecrit 1	Ecrit 2	Ecrit 3	Oral 1	Oral 2	Oral 3	Pratique 1	Pratique 2	Ecrit	Pratique
Majeure UE1	Humanités	4	13,33%	36			Lycée	CCI				30mn (50%)			50%		1 heure	
Majeure UE2	Argumentations écrites et orales	3	10,00%	36			Lycée	CCI				30mn (50%)			50%		1 heure	
Majeure UE3	Mathématiques	6	20,00%	72			Lycée	CCI	2 heures (50%)	2 heures (50%)							1 heure	
Majeure UE4	Statistiques descriptives	5	16,67%	36	18		Lycée		2 heures (40%)	2 heures (40%)				20%			1 heure	
Mineure UE5-1	Principes généraux de l'économie	4	13,33%	36			Lycée	CCI	2 heures (50%)	2 heures (50%)							1 heure	
Mineure UE5-2	Ingénierie de projet pour la physique	4	13,33%	36			Lycée	CCI	2 heures (50%)	2 heures (50%)							1 heure	
Transversale UE6	Anglais	2	6,67%		36		Lycée	CCI	2 heures (50%)			50%					1 heure	
Transversale UE7	Éducation physique et sportive	2	6,67%		24		Lycée	CCI						50%	50%			x
Transversale UE8	Conférences, ateliers			100			Lycée											
	Tutorat, coaching lycée			60			Lycée											

Majeure UE9	Introduction à la microéconomie	5	16,67%	36	12		Université	CCI	2 heures (40%)	2 heures (40%)					20%		1 heure	
Majeure UE10	Mathématiques	5	16,67%	54			Lycée	CCI	2 heures (50%)	2 heures (50%)							1 heure	
Majeure UE11	Humanités argumentations écrites et orales	5	16,67%	42			Lycée	CCI			25%	25%		25%	25%		1 heure	
Majeure UE12	Introduction à la macroéconomie	5	16,67%	36	12		Université	CCI	2 heures (40%)	2 heures (40%)					20%		1 heure	
Mineure UE13-1	Géo-économie de l'océan indien	3	10,00%	24			Université	CCI	1 heure (50%)	1 heure (50%)							1 heure	
Mineure UE13-2	Rentabilité et choix d'investissement	3	10,00%	12	12		Université	CCI	2 heures (50%)			10%		(40 mn 20%)	(40 mn 20%)		1 heure	
Transversale UE14	Anglais	2	6,67%		36		Lycée	CCI	2 heures (50%)			50%					1 heure	
Transversale UE15	Stage anglais intensif	2	6,67%		80		Université	CCI				50%	50%					x
Transversale UE16	Conférences, ateliers			50			Lycée/Université											
	Tutorat, coaching lycée			30			Lycée											
	Tutorat, suivi pédagogique université			36			Université											

Majeure UE9	Mathématiques	4	13,33%	54			Lycée	CCI	2 heures (50%)	2 heures (50%)							1 heure	
Majeure UE10	Physique	3	10,00%	8	22		Lycée	CCI	1 heure (20%)	1 heure (20%)	2 heures (40%)					1 heure (20%)	1 heure	
Majeure UE11	Calcul numérique 1	3	10,00%	8	22		Université	CCI	1 heure (25%)	1 heure (25%)	2 heures (50%)						1 heure	
Majeure UE12	Projet	6	20,00%		60		Lycée/Université	CCI				30 mn (25%)	30 mn (25%)	30 mn (25%)	rapport (25%)			x
Mineure UE13-1	Techniques de l'ingénieur (Mécanismes)	3	10,00%	6	15	9	Université	CCI	30 mn (16,5%)	30 mn (16,5%)	2 heures (33%)				1 heure (33%)		2 heures	
Mineure UE13-2	Applications des sciences (électronique numérique 1 et Mathématiques discrètes)	3	10,00%	6	15	9	Université	CCI	30 mn (16,5%)	30 mn (16,5%)	2 heures (33%)				1 heure (33%)		2 heures	
Transversale UE14	Anglais	2	6,67%		36		Lycée	CCI	2 heures (50%)			50%					1 heure	
Transversale UE15	Humanités argumentations écrites et orales	4	13,33%	42			Lycée	CCI	2 heures (50%)			25%	25%				1 heure	
Transversale UE16	Stage anglais intensif	2	6,67%		80		Université	CCI							50%	50%		x
Transversale UE17	Conférences, ateliers			50			Lycée/Université											
	Tutorat, coaching lycée			30			Lycée											
	Tutorat, suivi pédagogique université			36			Université											

Note explicative relative au Contrôle Continu Intégral (CCI) : au moins deux notes, aucune ne compte pour plus de 50 % de la note finale ; seconde chance au fil de l'eau

Passage en seconde chance : pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu au moins 10 de moyenne ne peuvent prétendre à la seconde chance. Pour chaque unité d'enseignement, l'accès à la seconde chance est de droit pour les étudiantes et les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu moins de 10 de moyenne.

Passage en seconde chance : pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui justifient d'un cas de force majeure ayant empêché de passer toutes les épreuves de première session ont accès de droit à l'épreuve de seconde chance, quelle que soit la note moyenne obtenue dans l'unité d'enseignement.

Principe du maximum : Entre la note de première session et la note de seconde chance, la meilleure des deux notes est retenue.

L'aménagement des conditions d'examen et de concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et les étudiants en situation de handicap suivis par la mission handicap s'applique selon les modalités prévues par l'arrêté correspondant.